

Conseil municipal de St-Apollinaire de Rias
-Vendredi 14 novembre 2025-

Présent-e-s : Pascal Bouit, Michel Cimaz, Michel Deloche, Dorothée Durnez, Alain Fluchaire, Jean-Marie Mengin, Valérie Pellegrin, Claudette Pratesi, Hervé Vignal.

Absentes excusées : Samia Hamdi (procuration à Dorothée Durnez), Nicole Chaudier (procuration à Jean-Marie Mengin).

Secrétaire de séance : Jean-Marie Mengin.

La séance est ouverte à 20h40.

Ordre du jour :

1) Approbation du PV du 19 septembre 2025.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 septembre 2025 est adopté **à l'unanimité**.

2) Attribution fonds de concours 2025.

Suite à une délibération du conseil communautaire de la CAPCA octroyant des fonds de concours au titre de l'année 2025, une demande de financement avait été déposée par la commune pour des travaux de voirie sur le chemin de Bousqueynaud et le chemin de Jurus. Il reste encore à réaliser les travaux sur le chemin de Jurus. Aussi, le conseil communautaire a décidé d'allouer à la commune un fonds de concours en investissement de 8646,20 €.

Le conseil municipal approuve la convention pour le versement de ce fond de concours. Délibération votée à l'unanimité.

3) Régularisation IRCANTEC.

Lorsque Véronique Noually, notre ancienne secrétaire de mairie, a effectué le recensement de la population, des charges patronales et salariales ont été versées à tort à l'IRCANTEC. Le remboursement nous ayant été effectué, il convient de reverser à Véronique Noualy la part salariale d'un montant de 106,02 €.

Délibération votée à l'unanimité.

4) Location du photocopieur.

La location du photocopieur de la mairie arrive à échéance le 31 décembre 2025

La société RICOH propose un renouvellement du contrat pour une durée de cinq ans, avec un loyer trimestriel de 135 € HT.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ce nouveau contrat de location à compter du 1^{er} janvier 2026.
Délibération votée à l'unanimité.

5) Désignation d'un référent pour la lutte contre le frelon asiatique.

La CAPCA s'engage dans la lutte contre le frelon asiatique pour soutenir la filière apicole. Il est proposé d'identifier une personne référente et une personne suppléante par commune pour organiser une campagne de piégeage des reines à la sortie de l'hiver.

Tout en reconnaissant le bien-fondé de cette initiative, les membres du conseil municipal ne comprennent pas bien les modalités de cette action. Aucun volontaire ne se propose. Le vote n'est donc pas organisé.

6) Remboursement des ordures ménagères.

La participation à la collecte des ordures ménagères pour les logements communaux s'établit conformément au détail fourni par le centre des impôts.

Le conseil municipal fixe cette participation, calculée au prorata des mois de présence des locataires.
Délibération votée à l'unanimité.

7) Point budgétaire.

Pour information, un comparatif entre les prévisions du budget principal 2025 et le résultat provisoire réalisé à la date du 10 novembre 2025 nous est présenté.

Fonctionnement.

Dépenses : 144 201,25. Recettes : 197 612,88. Bilan positif : + 53 411,63.

Investissement.

Dépenses : 78094,24. Recettes : 49 962,76. Bilan négatif : - 28131,48.

Il reste à percevoir 13 385 € de diverses subventions et les « centimes » (impôts) de novembre et décembre.
La trésorerie est à ce jour de 80 000 €. [On s'efforce de maintenir la trésorerie entre 80 000 et 100 000 €.]

8) Questions diverses.

- L'installation de conteneurs des ordures semi-enterrés est prévue prochainement. A la Pierre plantée, il est prévu un agrandissement du terrain actuel pour permettre aux camions de collecte de pouvoir manoeuvrer. Des composteurs publics seront installés à l'entrée de la route de Chazalet ainsi qu'aux Baraques. Il sera également installé un collecteur de textiles sur le parking de la mairie.
- Une vente de maisons a été réalisée au Petit Gourdol et au chemin des Muletiers. D'autres propriétés sont mises en vente aux Baraques, au Rousset, au Village et à Jurus.
- Un mariage est prévu pour le mois d'août prochain.
- Un logement se libère aux Baraques à partir du 1^{er} février 2026.
- Rendez-vous à la mairie avec le conseil presbytéral le 29 décembre à 11h pour discuter de la désaffectation du temple des Baraques.
- Un spectacle pour enfants et tout public est prévu le 29 décembre à 15h à la salle communale.
- A l'occasion du Printemps des Poètes qui aura lieu du 14 au 30 mars 2026, l'organisation d'un spectacle avec poètes et musiciens nous est proposé. Il y a accord sur le principe.
- Une première réunion pour la préparation du prochain bulletin municipal aura lieu le 28 novembre à 10h.
- Il est signalé la disparition inexpliquée d'un barbecue devant la salle municipale ainsi que d'un poste de télévision à la bibliothèque.
- L'opération brioches de l'ADAPEI a réuni la somme de 374, 50 euros pour 60 brioches vendues.

Prochain conseil municipal vendredi 12 décembre à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22h10.**

Le Maire,
Michel Cimaz



Le Secrétaire,
Jean-Marie Mengin

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mengin".